ACCES CANADA News techniques

Le Bulletin d'information technique de la Firme Accès Canada

7ème parution

Le meilleur canal pour réussir son immigration

DERNIÈRE HEURE

QUEBEC

P. 223

- **Renouvellement des instructions ministérielles**
- **Annonce d'une nouvelle liste des domaines de formation en préparation pour l'automne**

La ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec, madame Kathleen Weil, vient de renouveler ses instructions ministérielles. Il s'agit d'une mise à jour des instructions prononcées le 20 mars dernier qu'elle a renouvelées par décret.

TESTS LINGUISTIQUES OBLIGATOIRES

Une nouvelle réalité pan-canadienne

P. 425

Le Canada a imposé cette exigence le 26 juin 2010. Le Québec a imposé cette exigence le 6 décembre 2011. En 2012, toutes les provinces canadiennes ont emboîté le pas et ont imposé aussi les tests de connaissance linguistique dont le candidat doit faire la preuve au moment du dépôt de son dossier.

PROTECTION DU SYSTÈME D'IMMIGRATION

Lourde sanction pour les résidents permanents qui mentent sur leurs séjours au Canada

Le gouvernement canadien continue de prendre des mesures pour protéger l'intégrité de son système d'immigration.

P. 627

CANADA

P. 324

Gel des nouvelles demandes fédérales

PROCEDURE D'IMMIGRATION

P. 5

Lorsque les chinois se mettent au français

DERNIÈRE HEURE

QUEBEC

• Renouvellement des instructions ministérielles

• Annonce d'une nouvelle liste des domaines de formation en préparation pour l'automne

La ministre de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec, madame Kathleen Weil, vient de renouveler ses instructions ministérielles. Il s'agit d'une mise à jour des instructions prononcées le 20 mars dernier qu'elle a renouvelées par décret.

Ce décret confirme que le seuil maximum de réception des demandes a été atteint pour les demandes des candidats investisseurs, entrepreneurs et travailleurs autonomes. Le quota des investisseurs a été atteint après seulement 10 jours ! Il était pourtant de 2 700 demandes. Les investisseurs sont des candidats à l'immigration qui possèdent plus d' 1,6 million de dollars canadiens et qui feront un investissement passif de 800 000 dollars canadiens au gouvernement québécois pendant 5 ans sans le moindre intérêt. Ce sont des candidats qui doivent également avoir de l'expérience dans les affaires.

Pour les candidats travailleurs qualifiés avec Domaine de Formation, la réception des demandes est toujours ouverte, car le seuil des 14 300 demandes n'a toujours pas été atteint.

Mme Kathleen Weil,
Ministre de l'Immigration et des Communautés Culturelles du Québec

Rappelons qu'il n'existe aucun seuil pour les candidats dont le domaine de formation est fortement en demande (12 ou 16 points).

Nous avisons cependant nos clients d'être TRÈS VIGILENTS et de ne pas trainer à fournir les documents manquants ou les premiers documents nécessaires au montage du dossier, car une nouvelle liste des domaines de formation a déjà été annoncée par le ministère pour l'automne. Si le domaine de formation admissible qui permettait la qualification du dossier est retiré de la liste, alors que le dossier n'est pas encore soumis, ce dossier perdra ses chances d'immigration.

Nous savons que nos clients attendent pour beaucoup après les résultats des tests de langue. Cependant, ils doivent s'assurer de nous remettre les résultats et les documents requis le plus tôt possible pour éviter des déceptions. ***Tous documents ou informations manquants aura pour effet de retarder le dossier.***

Suite à la page 3 ▶

DERNIÈRE HEURE

Tous les intermédiaires en immigration ont reçu un communiqué signé par monsieur Owen-John Peate, Directeur de la Direction de l'Immigration Economique-International à l'effet que les dossiers incomplets seront renvoyés à leur expéditeur. Plus aucun dossier incomplet ne sera ouvert.

De plus, les dossiers seront renvoyés par le ministère par courrier **ordinaire** avec les risques de pertes que cela entraîne.

Nous demandons donc à nos clients de prendre le temps de nous fournir tous les documents indiqués sur la liste des pièces du ministère et de remplir consciencieusement leur questionnaire pour demande officielle, car le temps **COMPTE.** Votre conseillère technique est là pour vous aider. N'hésitez pas à la contacter si vous avez des questions sur des documents.

CANADA

Gel des nouvelles demandes fédérales

Le ministre de l'immigration du Canada, monsieur Jason Kenney, a confirmé le 29 juin dernier que ***son ministère n'accepterait aucune nouvelle demande d'immigration que ce soit dans les catégories des investisseurs, entrepreneurs, travailleurs autonomes ou travailleurs qualifiés sans offre d'emploi réservé tant et aussi longtemps que les programmes d'immigration n'auront pas été repensés et de nouveaux règlements mis en vigueur.*** Le ministre pense pouvoir relancer les programmes en janvier 2013, car les nouveaux règlements devraient être prêts d'ici là. Entre autres, le ministre aimerait lancer deux programmes de travailleurs qualifiés, celui des travailleurs avec métier spécialisé ou semi-spécialisé et celui des travailleurs universitaires.

Par ailleurs, le ministre veut aussi profiter de cette période de gel pour gérer l'inventaire toujours aussi lourd, même s'il a baissé au cours des dernières années.

La Cour fédérale s'est d'ailleurs prononcée à ce sujet dans la décision Liang. ***Le ministre DOIT assurer le traitement complet des demandes en inventaire soumise avant le 28 février 2008 et dument déposées. Son communiqué récent fait état d'une décision judiciaire en cours qui pourrait avoir un effet sur ses instructions.*** Il semble que le

communiqué ait été préparé avant que la Cour ne rende sa décision à la mi-juin.

Pour nos clients déjà en cours de processus auprès de CIC, nous leur demandons de répondre aux demandes de documents et/ou informations réclamés par leurs ambassades respectives. **Ils doivent répondre aux exigences des bureaux des visas dans les délais impartis afin d'éviter la fermeture de leur dossier.** Dans l'intervalle, nous attendons les nouvelles instructions du ministre à ce sujet, mais il importe que les candidats ne soient pas pris en défaut.

Nous exhortons également tous nos clients qui ont soumis un dossier avant le 28 février 2008 ou entre le 28 février 2008 et le 26 juin 2010 a passé les tests de langue, même si cela ne

Suite à la page 4 ▶

leur a pas encore été demandé, car les agents sont en droit d'exiger les tests officiels du moment où ils ont le moindre doute sur le niveau réel d'un candidat. Or, le simple fait de ne pas vivre dans un pays dont le français est la langue officielle ou encore de ne pas être francophone de langue maternelle suffit pour créer ce doute (ce qui est le cas des Africains qui apprennent souvent un dialecte local comme première langue). Quant au test de l'IELTS, si le candidat a déclaré un niveau d'anglais et que les points reçus sont cruciaux pour la qualification du dossier, l'agent exigera ce test assurément. ***Nos clients touchés auraient intérêt à se préparer en conséquence avant que leurs ambassades du Canada respectives n'exigent les tests avec un court délai de réponse.***

TESTS LINGUISTIQUES OBLIGATOIRES

Une nouvelle réalité pan-canadienne

Le Canada a imposé cette exigence le 26 juin 2010. Le Québec a imposé cette exigence le 6 décembre 2011. En 2012, toutes les provinces canadiennes ont emboîté le pas et ont imposé aussi les tests de connaissance linguistique dont le candidat doit faire la preuve au moment du dépôt de son dossier.

C'est donc une nouvelle réalité, qui est là pour durer, avec laquelle tous les nouveaux candidats devront conjuguer.

Au niveau fédéral, pour les tests passés à l'étranger, seul le test d'anglais de l'IELTS et le test de français du TEF sont officiellement reconnus.

La province du Québec, qui sélectionne elle-même ses candidats, a retenu seulement **le test de l'IELTS pour l'anglais**. Nous avons suggéré que le test du TOEFL soit aussi reconnu, car plusieurs candidats doivent se rendre dans un autre pays pour passer le test de l'IELTS dont les missions ne se déplacent pas partout. **Cela a été refusé par monsieur Owen-Peate qui explique que le MICC a choisi de ne pas reconnaître les tests TOEFL et TOEIC, compte tenu des difficultés que posent la sécurisation de ces tests et du fait que, à l'instar du fédéral, la robustesse des résultats de ces tests a été jugée insuffisante.**

M. Jason Kenney,
Ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme

Cependant, le MICC a élargi le nombre de tests de français admissibles. Il reconnait les résultats du test du TCF, du TCF-Q, du TEF, du TEFAQ, du DALF et du DELF.

Pour notre part, nous conseillons à nos clients de se soumettre aux tests du TEFAQ ou du TCF-Q. Ces deux tests sont plus courts, reviennent moins chers et n'évaluent que la compréhension et l'expression orale (le Québec ne tenant pas compte de la lecture ou de l'écriture).

« Si seulement le test du DALF et du DELF sont disponibles dans la région du candidat à l'immigration, donc que les tests du TEFAQ ou du TCF-Q ne sont pas offerts, nous conseillons alors à nos clients

Suite à la page 5 ▶

de s'inscrire au DALF C1 (et non pas le C2 qui est plus compliqué et qui attribue au final le même pointage qu'un DALF C1 réussi (16 points sur 25)). Si le niveau de français du candidat est plus hésitant, alors nous lui conseillons de s'inscrire au DELF B2… », propose Sophie Guerrero, Superviseur à Accès Canada. Elle explique :

« Cette nouvelle exigence a pour but de maximiser le nombre d'acceptation sur dossier et donc, diminuer les délais de traitement, éviter les surévaluations linguistiques et abolir l'arbitraire d'une évaluation faite au jugé par l'agent, le jour de l'entrevue. ».

Elle ajoute :

« Cependant, une mauvaise compréhension du fonctionnement du test peut vous faire échouer les questions en cascade ! Ces tests doivent donc être préparés, même pour les candidats qui ont un bon niveau de français ou d'anglais. Ces tests nécessitent de la concentration », confie-t-elle.

Les clients d'Accès Canada ont reçu des adresses de sites internet qui donnent des exemples de tests, tant au niveau du français que de l'anglais. Les candidats devront se familiariser également avec le système de questions à choix multiples (aptitude à comprendre le fonctionnement des exercices suivant leur typologie) et savoir comprendre les idées essentielles.

Il est également possible de prendre des cours de préparation aux tests auprès des écoles concernées.

Nous conseillons donc à nos clients de se familiariser avec les tests sur internet et d'arriver bien préparés, peu importe leur maîtrise du français ou de l'anglais et de ne pas pécher par excès de confiance.

LORSQUE LES CHINOIS SE METTENT AU FRANÇAIS

C'est la ruée vers les classes de français sur toute l'étendue du territoire chinois où une forte augmentation du nombre d'heures de cours est enregistrée.

A Pékin par exemple, certains centres d'enseignement sont obligés de refuser des étudiants !

Selon le responsable d'une agence d'immigration installée à Beijing (ville située au nord de la Chine), qu'ils soient riches ou travailleurs formés, les candidats à l'immigration suivent intensément les cours de français.

Pour la ministre québécoise de l'immigration, Kathleen Weil, il s'agit ici d'une situation très encourageante pour la province.
Selon elle, il faut accueillir avec plaisir la hausse de l'intérêt de la part de ces immigrants potentiels.

« Nous sommes heureux de cette situation et nous voulons qu'ils restent ici », a-t-elle confié.

Malgré l'influence grandissante et les meilleures performances économiques de la Chine, de plus en plus de citoyens se pressent d'émigrer vers le Canada afin d'offrir de meilleures perspectives d'éducation à leurs enfants et fuir également les problèmes récurrents du pays, y compris la pollution et la nourriture contaminée. Comme le fédéral ne cesse de durcir ses règles d'immigration, le Québec devient une option intéressante.

Que les candidats à l'immigration pour le Québec se préparent aussi à la compétition de la Chine…

LES NOUVEAUX DÉLAIS DU BVC DAKAR

Le Bureau des visas canadiens de Dakar nous a avisés que les délais entre la réception des passeports des candidats et l'apposition des visas dépassent à présent deux mois. Les seules exceptions qui seront faites seront pour les candidats dont les visites médicales, les Certificats de sélection du Québec (CSQ) ou encore la validité du passeport arriveront à échéance sous peu.

Sinon, le BVC Dakar nous demande de ne plus considérer le délai donné sur les avis d'émission de visa (qui ne peut être respecté), ni de faire des relances.

Nous avons également des clients qui nous ont avisés de la hausse des billets d'avion durant l'été. Nous sommes bien conscients de cela, mais il ne s'agit pas d'un élément pertinent pour accélérer le traitement d'apposition du visa, pas plus que la rentrée scolaire des enfants. **Les candidats dont le dossier est entre les mains du BVC Dakar devront donc être patients. Par contre, la situation est en nette amélioration par rapport à celle qui avait cours à la même date de l'année 2011, alors que tous les dossiers de Côte d'Ivoire avaient été transférés sur Dakar suite à la guerre.**

PROTECTION DU SYSTÈME D'IMMIGRATION

Lourde sanction pour les résidents permanents qui mentent sur leurs séjours au Canada

Le gouvernement canadien continue de prendre des mesures pour protéger l'intégrité de son système d'immigration.

Dorénavant, les résidents permanents qui feront de fausses déclarations sur leur période de résidence au Canada verront leur dossier être transférés aux tribunaux pénaux pour qu'une accusation criminelle soit portée contre eux. Cela pourra aboutir en une peine criminelle à purger et un casier judiciaire.

Pour rappel et sauf de rares exceptions, un résident permanent doit être physiquement présent au Canada deux ans par période de cinq ans. Inutile d'avertir nos clients de conserver tous leurs billets d'avions et les cartes d'embarquement de même que leurs anciens passeports en cas de renouvellement tant qu'ils n'ont pas obtenu leur citoyenneté.

DES MESURES POUR CONTRER LA FRAUDE RELATIVE AUX MARIAGES

Le ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme, Jason Kenney, a annoncé il y a quelques semaines une restriction du gouvernement canadien liée au parrainage.

L'objectif est de dissuader quiconque de conclure des mariages de complaisance pour entrer au Canada.

En effet, selon les modifications réglementaires maintenant en vigueur, les personnes ayant bénéficié du parrainage d'un conjoint ou d'un partenaire devront attendre cinq ans à compter de la date à laquelle ils ont obtenu la résidence permanente au Canada pour parrainer un nouveau conjoint ou partenaire.

Suite à la page 7 ▶

Jusqu'à maintenant, selon le communiqué de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), « Une personne parrainée par un conjoint ou un partenaire pour obtenir la résidence permanente au Canada pouvait quitter ce conjoint ou ce partenaire et parrainer à son tour un autre conjoint ou partenaire, tandis que le répondant original demeurait financièrement responsable pendant une période pouvant aller jusqu'à trois ans ».

Le parrainage d'un conjoint peut donc donner lieu à des abus lorsque des personnes s'engagent dans une relation comme le mariage ou l'union de fait, de manière à contourner la loi canadienne sur l'immigration.

Après les consultations publiques organisées à cet sujet, il ressort que les mariages frauduleux représentent une menace importante pour le système d'immigration, d'où la nécessité pour le gouvernement canadien de prendre des mesures qui s'imposent.

Il faut noter que cette interdiction visant le parrainage est conforme aux restrictions imposées par l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les Etats-Unis.

Le ministre voudrait également imposé un visa conditionnel aux nouveaux parrainés mariés les obligeant (sauf certaines exceptions) à faire vie commune durant au moins deux ans avec leur conjoint, afin de démontrer l'authenticité du mariage.

PROJET NOVATEUR EN ADAPTATION ET RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES

Rendre plus rapide l'intégration professionnelle des immigrants au Québec

Mme Kathleen Weil, ministre de l'Immigration et des Communautés Culturelles, a annoncé il y a quelques semaines, la mise sur pied d'un projet novateur d'adaptation et de reconnaissance des compétences.

Cela s'inscrit dans le cadre de ***« l'Entente spécifique triennale en matière d'immigration, d'intégration et de relations interculturelles »*** intervenue entre le Ministère de l'Immigration et des Communautés Culturelles (MICC), la Conférence Régionale des Elus(CRE) de Montréal et huit autres partenaires.

L'objectif visé est d'accélérer l'intégration en emploi des personnes immigrantes, diplômées dans le domaine des technologies de l'information (TI).

Mme Kathleen Weil explique ici davantage le contenu du projet : ***« Nous sélectionnons des travailleurs qualifiés dont les compétences et les talents répondent aux besoins du marché du travail. Le projet que nous lançons aujourd'hui permet de faciliter la reconnaissance de ces compétences pour les employeurs et ainsi, favoriser l'embauche de personnes immigrantes par une mobilisation concertée de plusieurs acteurs dont les entreprises, la CRE de Montréal et le Collège de Maisonneuve »***, a-t-elle confié.

Selon M. Réginald Lavertu, Directeur Général par intérim du Collège de Maisonneuve, la mise sur pied de ce projet constitue un progrès considérable dans le processus de reconnaissance des compétences.

Suite à la page 8 ▶

« En associant la démarche de reconnaissance des acquis et des compétences aux travaux menés par notre Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des immigrants, nous allons plus loin dans notre désir d'intégrer les personnes immigrantes. Le Collège de Maisonneuve soutiendra à la fois les employeurs et les personnes candidates. A l'un il fournira des compétences ciblées et à l'autre il offrira son expertise en matière d'intégration des immigrants », a-t-il confié.

PROGRÈS DANS LA RECONNAISSANCE DES COMPÉTENCES AU QUÉBEC

Un nouvel outil pour faciliter l'accès des immigrants à la profession d'ingénieur

L'annonce a été faite par la ministre de l'Immigration et des Communautés Culturelles, Kathleen Weil, en présence de la présidente de l'Ordre des ingénieurs du Québec, Mme Maud Cohen : une entente a été désormais conclue pour faciliter le processus de reconnaissance d'équivalences en vue de favoriser l'accès des personnes formées à l'étranger à la profession d'ingénieur.

Cette initiative prévoit la mise en ligne d'un outil d'auto-appréciation indiquant aux ingénieurs formés à l'étranger et sélectionnés par le Québec, les exigences à satisfaire pour être admis à l'Ordre.

Ces personnes pourront donc avoir la possibilité d'évaluer la durée et les coûts de leur démarche avant leur arrivée au Québec.

La création par l'Ordre d'un dossier personnel en ligne à travers ce nouvel outil, devrait également permettre aux nouveaux arrivants de suivre l'état d'avancement du traitement de leur demande et d'être informés des échéances afin d'éviter les délais.

« A l'ère de la concurrence mondiale en matière de compétences et d'innovation, il est essentiel que le Québec sache attirer des professionnels de haut niveau qui seront en mesure d'intégrer rapidement le marché du travail. L'entente avec l'Ordre des ingénieurs du Québec constitue un pas de plus dans cette direction », a confié Mme Kathleen Weil.

Il faut noter qu'actuellement, les demandes adressées par des ingénieurs formés à l'étranger représentent 30% des demandes d'inscription à l'Ordre, soit plus de 1 000 personnes au cours de la période 2010-2011.

Le Québec compte ainsi sur les talents des personnes de toutes origines, pour assurer le développement de ses entreprises et la croissance de son économie.

PAR SÉCURITÉ

Faites savoir à vos parents et amis qu'en matière d'immigration comme dans tout autre domaine, il ne faut jamais envoyer d'argent à des personnes qu'ils ne connaissent pas. Le nombre de fraudes par Internet en matière d'immigration et autres est très important et, en général, les noms de firmes existantes sont utilisés par les fraudeurs.